

MAIRIE DE  
**L'ORBRIE**

21, rue du Docteur Audé  
85200 L'ORBRIE  
Tél. 02 51 69 06 72



Conseil municipal du 1<sup>er</sup> septembre 2020

Membres en exercice	15
Membres présents	13
Pouvoirs	2
Votants	13 + 2 pouvoirs

Le 1<sup>er</sup> septembre 2020, à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal de l'Orbrie, dûment convoqué le 25 août 2020, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Noëlla LUCAS, Maire.

Présents : Nicolas CELLIER, Florian CHAPILLON, Annie DUJARDIN, Maryse FALLOURD, Julie GERBAUD, Jean-Luc GILLIER, Claude GRATEAU, Jean Charles GUIADEUR, Jean-Luc LAMY, Noëlla LUCAS, Pascal PIERRE, Lydie ROBUCHON, Richard SANSONE.

Excusés : Isabelle MINAUD, Jérôme PIQUET.

Secrétaire de séance : Claude GRATEAU.

Isabelle MINAUD a donné pouvoir à Nicolas CELLIER.

Jérôme PIQUET a donné pouvoir à Noëlla LUCAS.

Après avoir approuvé les procès-verbaux des séances des 7 et 10 juillet 2020, le conseil municipal :

- **DECIDE DE RENONCER** à l'exercice de son droit de préemption concernant les propriétés bâties suivantes :
  - maison 4 rue des Amourettes
  - maison 166 route de Mérité
  - maison 30 rue de la Déesse Epona
- **DESIGNE** un représentant titulaire et un représentant suppléant pour faire partie de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) à la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée :  
Membre titulaire : Noëlla LUCAS ;  
Membre suppléant : Nicolas CELLIER ;
- dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal L'Orbrie-Pissotte, **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'un adjoint technique faisant fonction d'assistante maternelle, proposée par la commune de Pissotte; **PREND ACTE** du volume horaire diminué à 14 heures annualisées par semaine, en regrettant que le conseil d'école et l'association des parents d'élèves n'aient pas été informés préalablement de cette baisse; **EMET** les réserves suivantes :
  - un bilan de fonctionnement sera effectué à la fin du premier trimestre en lien avec les enseignantes ;
  - la quotité horaire pourra être revue selon l'évolution des effectifs de maternelle ;
- **APPROUVE** le recrutement d'un agent périscolaire contractuel à raison de 2 heures par jour de classe pour aider au service des repas à la cantine et surveiller la cour d'école ; **AUTORISE** Madame le Maire à procéder au recrutement et à signer le contrat à durée déterminée à intervenir du 01/09/2020 au 06/07/2021 ;
- **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'un composteur collectif proposée par le Sycodem ; cet équipement répond à la demande d'habitants du quartier de l'église, ne disposant pas de la place nécessaire pour bénéficier d'un composteur individuel, et soucieux de réduire la quantité de bio-déchets dans leur poubelle ménagère ;
- afin de simplifier et accélérer les échanges avec l'Etat, **DECIDE** d'étendre la télétransmission des actes réglementaires soumis au contrôle de légalité, aux actes budgétaires et de commande publique ;
- **APPROUVE** le lancement du lotissement communal «les Vignes » ; après avoir décidé des ajustements à apporter au plan de composition, **AUTORISE** Madame le Maire à déposer le permis d'aménager

- modificatif; **ACCEPTÉ** le devis de conception et de maîtrise d'œuvre du cabinet de géomètre Damien VÉRONNEAU pour un montant de 4 200 € HT ;
- dans le cadre de l'action de la Communauté de communes en faveur de l'amélioration de l'habitat par l'animation du guichet unique de l'habitat 2020-2025, **APPROUVE** le principe d'une participation financière communale au titre de l'embellissement « façade/toiture de centre-bourg », en complément de l'aide mise en place par la Communauté de communes ; **DECIDE** d'attribuer la somme forfaitaire de 500 € par dossier, en arrêtant le nombre de dossiers à deux par an ;
  - **APPROUVE** la mise aux normes du Jardin du souvenir dans le cimetière communal consistant à installer un puisard de dispersion ; **DECIDE** de compléter cet aménagement par la pose d'un support mémoire de type plaque murale ; **VALIDE** le coût de cet aménagement qui s'élève à 2 601,00 € HT.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Locatif prochainement vacant 8 rue du Centre**

Ce logement, qui appartient à la Communauté de communes et est géré par Vendée Logement, se situe dans la cour du local infirmier.

De type 3 (2 chambres), il se libère le 15 novembre.

Le montant du loyer mensuel s'élève à 339,80 €.

#### **Levé topographique route de Saint-Michel et rue des Arçonnères**

Madame le Maire rappelle le projet d'aménagements de sécurité rue des Arçonnères à l'intersection avec la rue du Docteur Audé et route de saint-Michel.

Les études d'avant-projet, confiées à l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée, nécessitent des levés topographiques des voiries.

Trois géomètres ont été consultés. La proposition de Damien VÉRONNEAU est retenue pour un montant de 1 023,75 € HT.

#### **Date à retenir : lundi 7 septembre 2020**

- à 10h00 / 10h10 : dans le cadre des prochaines élections sénatoriales, visite des sénateurs de la Vendée Messieurs Retailleau et Mandelli et de Madame BILLON ;
- A 17h00 : visite de Pierre Henriët, député de la circonscription.

Chacun est invité à venir à leur rencontre en fonction de ses disponibilités.

A L'Orbrie, le 14 septembre 2020

Le Maire,

Noëlla LUCAS

